

## Parcours de formation Responsable de Secteur

### OBJECTIFS

Appréhender les différentes dimensions de la fonction :

- Intégrer les outils numériques dans les pratiques professionnelles des aides à domicile
- Définir les activités et les responsabilités d'un encadrant dans le cadre d'un Service Autonomie à Domicile (SAD)
- Développer des capacités d'expertise et mise en œuvre du projet personnalisé
- Analyser les situations de travail dans la globalité du contexte (familial, social, économique, ...)
- Mettre en place la dynamique de projet d'autonomie (usager acteur, cahier des charges réforme SAD, évaluation HAS et loi ASV)
- Être l'interlocuteur privilégié et mettre en place un suivi de projet personnalisé régulier qui articule le projet de vie ou le projet éducatif, la prévention de la perte d'autonomie et le repérage des fragilités, la mise en œuvre des accompagnements et tâches à effectuer dans la maison

Mettre en œuvre des compétences managériales :

- Analyser, découvrir et valoriser les compétences des aides à domicile et/ou des auxiliaires parentales pour une meilleure adéquation à la demande, aux nouvelles exigences du cahier des charges SAD, une meilleure qualité du service rendue à la personne accompagnée et favoriser la QVCT
- S'organiser pour tenir à la fois le planning quotidien et assurer un suivi de qualité
- Actualiser ses connaissances sur les évolutions du secteur
- Intégrer la nécessaire efficacité économique pour la pérennité du service : gestion des plannings, mise en adéquation de l'offre et de la demande

### PROGRAMME

- Contexte et influence des politiques publiques et de la réglementation sur le contenu et l'exercice du métier Reconnaître ses besoins et les nommer (2 jours)
- Gestion des Ressources Humaines : management des intervenants par la QVCT (4 jours)
- Analyse de la demande et mise en place de la prestation. Le projet personnalisé d'accompagnement (4 jours)
- La communication dans la structure, grâce aux outils numériques (2 jours)

### DUREE, DATE & LIEU

- Durée : 84 heures (par stagiaire) réparties sur 12 jours
- Date : cf planning détaillé
- Modalité : hybride (présentiel et distanciel)
- Lieu : 2 sessions / lieux aux choix (78 ou 92)

### PUBLIC ET PRE-REQUIS

- **Public** : personne encadrante ou allant exercer une fonction d'encadrant
- **Effectif** : 12 stagiaires maximum
- **Pré-requis** :
  - Pouvoir mettre en pratique les acquis de la formation
  - Être volontaire pour ce parcours

### INTERVENANTS

- Prestataires, titulaires de diplôme d'état et de qualifications professionnelles, répondants aux objectifs de la formation

### MOYENS & OUTILS PEDAGOGIQUES

- Méthode expositive : diaporama
- Méthode interrogative : échange
- Méthode active : mise en situation
- Méthode active : travail de groupe (étude de cas)
  - Jeux pédagogiques

### SUIVI & EVALUATION

- Suivi et évaluation :
  - Suivi personnalisé : élaboration d'un projet professionnel personnel sur un des aspects de la fonction d'encadrant et présentation au groupe en présence d'un N+1 (si possible)
  - Auto-positionnement (stagiaire)
  - Grille d'évaluation (stagiaire)
  - Quiz
  - Grille d'évaluation (formateur)
  - Satisfaction (stagiaires et formateur)
- Documents remis sur Padlet :
  - Powerpoint de chaque thématique
  - Différents supports pour le recrutement et l'évaluation à domicile
  - Articles, ...

### TARIF

25€ / h, soit 2100 €

La formation peut être prise en charge par l'OPCO.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant.

GIP Agence interdépartementale de l'autonomie

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 78 85922 78 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

Campus Oxygène Factory, situé 17 rue Albert Thomas, 78130 Les Mureaux

SIRET 130 029 663 00015 – NAF

[www.agence-autonomy.fr](http://www.agence-autonomy.fr)

[formations@agence-autonomy.fr](mailto:formations@agence-autonomy.fr)

Cofinancé par  
l'Union européenne

